FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit DEVCON® DFense Blok™ Quick Patch Hardener

Autres moyens d'identification

SKU# 5208

Usage recommandéNon disponible.Restrictions d'utilisationAucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la société ITW Performance Polymers

Adresse 35 Brownridge Rd

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne-ressource Service à la clientèle Numéro de téléphone 978-777-1100

Numéro de téléphone

Télécopieur Courriel

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

800-424-9300

Non classé.

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santéCorrosion cutanée/irritation cutanéeCatégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2
Sensibilisation cutanée Catégorie 1
Toxicité pour la reproduction Catégorie 2

Dangers environnementaux

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

sement Attention

Mention de danger Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère

irritation des yeux. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseil de prudence

Prévention Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes

les précautions de sécurité. Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT

AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les

vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage Garder sous clef.

Nom de la matière : DEVCON® DFense Blok™ Quick Patch Hardener sds canada

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Renseignements supplémentaires Aucune.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Corindon		1302-74-5	40 - 70
ALUMINATE SILICATE		1327-36-2	10 - 30
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phé nol		90-72-2	5 - 10
4,4'-isopropylidènediphénol		80-05-7	< 1
Diéthylènetriamine		111-40-0	< 1
Bis[2-(dimethylaminoethyl) Ether]		3033-62-3	< 0.3
Autres composant sous les niveaux	à déclarer		15 - 40

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas

d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les

vêtements contaminés avant réutilisation.

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les Contact avec les yeux

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Ingestion

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en

observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2). Agents extincteurs appropriés

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

Nom de la matière : DEVCON® DFense Blok™ Quick Patch Hardener SDS CANADA 2/9 5208 Version n°: 05 Date de révision: 28-Juillet-2023 Date d'émission : 29-Mai-2019

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis. ACGIH, TL\	(Valeurs de seuil d'exposition)
------------------------	---------------------------------

Composants	Туре	Valeur	Forme
ALUMINATE SILICATE (CAS 1327-36-2)	TWA	1 mg/m3	Fraction respirable.
Bis[2-(dimethylaminoethyl) Ether] (CAS 3033-62-3)	STEL	0.15 ppm	
	TWA	0.05 ppm	
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)	TWA	1 ppm	

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Туре	Valeur	
Bis[2-(dimethylaminoethyl) Ether] (CAS 3033-62-3)	STEL	0.9 mg/m3	
		0.15 ppm	
	TWA	0.3 mg/m3	
		0.05 ppm	
Corindon (CAS 1302-74-5)	TWA	10 mg/m3	
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)	TWA	4.2 mg/m3	
		1 ppm	

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.

Composants	Туре	Valeur	Forme
ALUMINATE SILICATE (CAS 1327-36-2)	TWA	1 mg/m3	Respirable.

Nom de la matière : DEVCON® DFense Blok™ Quick Patch Hardener SDS CANADA 5208 Version n°: 05 Date de révision: 28-Juillet-2023 Date d'émission : 29-Mai-2019

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la

Composants	Туре	Valeur	Forme
Bis[2-(dimethylaminoethyl) Ether] (CAS 3033-62-3)	STEL	0.15 ppm	
	TWA	0.05 ppm	
Corindon (CAS 1302-74-5)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)	TWA	1 ppm	
Canada. SEP de Manitoba (Règlei	ment 217/2006, Loi sur la sécu	rité et l'hygiène du travail)	
Composants	Туре	Valeur	Forme
ALUMINATE SILICATE (CAS 1327-36-2)	TWA	1 mg/m3	Fraction respirable.
Bis[2-(dimethylaminoethyl) Ether] (CAS 3033-62-3)	STEL	0.15 ppm	
	TWA	0.05 ppm	
	IVVA	0.03 μμπ	
	TWA	1 ppm	
111-40-0) Canada. VLEP du Nouveau-Bruns	TWA swick: valeurs limites seuils (V	1 ppm	n des VLS et IEB de l'AC
111-40-0) Canada. VLEP du Nouveau-Bruns de 1991 et 1997 (Règlement du No	TWA swick: valeurs limites seuils (V	1 ppm	n des VLS et IEB de l'AC
111-40-0) Canada. VLEP du Nouveau-Bruns de 1991 et 1997 (Règlement du No Composants Diéthylènetriamine (CAS	TWA swick: valeurs limites seuils (V puveau-Brunswick 91-191)	1 ppm /LS) basées sur la publication	า des VLS et IEB de l'AC
111-40-0) Canada. VLEP du Nouveau-Bruns de 1991 et 1997 (Règlement du No Composants	TWA swick: valeurs limites seuils (V puveau-Brunswick 91-191) Type	1 ppm /LS) basées sur la publication Valeur	n des VLS et IEB de l'AC
111-40-0) Canada. VLEP du Nouveau-Bruns de 1991 et 1997 (Règlement du No Composants Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)	TWA swick: valeurs limites seuils (Volumeau-Brunswick 91-191) Type TWA	1 ppm /LS) basées sur la publication Valeur 4.2 mg/m3 1 ppm	
111-40-0) Canada. VLEP du Nouveau-Bruns de 1991 et 1997 (Règlement du No Composants Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0) Canada. LEMT pour l'Ontario (Col	TWA swick: valeurs limites seuils (Volumeau-Brunswick 91-191) Type TWA	1 ppm /LS) basées sur la publication Valeur 4.2 mg/m3 1 ppm	
111-40-0) Canada. VLEP du Nouveau-Bruns de 1991 et 1997 (Règlement du No Composants Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0) Canada. LEMT pour l'Ontario (Cor Composants ALUMINATE SILICATE	TWA swick: valeurs limites seuils (Vouveau-Brunswick 91-191)	1 ppm /LS) basées sur la publication Valeur 4.2 mg/m3 1 ppm nts biologiques ou chimiques	s), ainsi modifiées
111-40-0) Canada. VLEP du Nouveau-Bruns de 1991 et 1997 (Règlement du No Composants Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0) Canada. LEMT pour l'Ontario (Cor Composants ALUMINATE SILICATE (CAS 1327-36-2) Bis[2-(dimethylaminoethyl)	TWA swick: valeurs limites seuils (Voluveau-Brunswick 91-191)	1 ppm /LS) basées sur la publication Valeur 4.2 mg/m3 1 ppm nts biologiques ou chimiques Valeur	s), ainsi modifiées Forme
111-40-0) Canada. VLEP du Nouveau-Bruns de 1991 et 1997 (Règlement du No Composants Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0) Canada. LEMT pour l'Ontario (Cor Composants ALUMINATE SILICATE (CAS 1327-36-2) Bis[2-(dimethylaminoethyl)	TWA swick: valeurs limites seuils (Voluveau-Brunswick 91-191) Type TWA ntrôle de l'exposition aux agentype TWA	1 ppm /LS) basées sur la publication Valeur 4.2 mg/m3 1 ppm nts biologiques ou chimiques Valeur 1 mg/m3	s), ainsi modifiées Forme
Canada. VLEP du Nouveau-Bruns de 1991 et 1997 (Règlement du No Composants Diéthylènetriamine (CAS	TWA swick: valeurs limites seuils (Valeurs limites se	1 ppm /LS) basées sur la publication Valeur 4.2 mg/m3 1 ppm nts biologiques ou chimiques Valeur 1 mg/m3 0.15 ppm	s), ainsi modifiées Forme

,			
Canada. LEMT pour le Qu	ébec (Ministère du Travail - Règlement sui	r la qualité du milieu de trav	/ail), ainsi modifiées
Composants	Туре	Valeur	Forme

1 ppm

1 ppm

TWA

Corindon (CAS 1302-74-5)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)	TWA	4.2 mg/m3	

Diéthylènetriamine (CAS

111-40-0)

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Туре	Valeur	Forme
ALUMINATE SILICATE (CAS 1327-36-2)	15 minutes	20 mg/m3	Poussière.
Bis[2-(dimethylaminoethyl) Ether] (CAS 3033-62-3)	15 minutes	0.15 ppm	
	8 heures	0.05 ppm	
Corindon (CAS 1302-74-5)	15 minutes	20 mg/m3	
	8 heures	10 mg/m3	

Nom de la matière : DEVCON® DFense Blok™ Quick Patch Hardener

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Туре	Valeur	Forme	
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)	15 minutes	2 ppm		
	8 heures	1 ppm		

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Bis[2-(dimethylaminoethyl) Ether] (CAS 3033-62-3)

Peut être absorbé par la peau.

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Bis[2-(dimethylaminoethyl) Ether] (CAS 3033-62-3)

Peut être absorbé par la peau.

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Bis[2-(dimethylaminoethyl) Ether] (CAS 3033-62-3)

Danger d'absorption cutanée
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)

Danger d'absorption cutanée

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Bis[2-(dimethylaminoethyl) Ether] (CAS 3033-62-3)

Peut être absorbé par la peau.

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0) Peut être absorbé par la peau.

Canada - Saskatchewan OELs: Can be absorbed through the skin.

Bis[2-(dimethylaminoethyl) Ether] (CAS 3033-62-3)

Peut être absorbé par la peau.

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)

Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Bis[2-(dimethylaminoethyl) Ether] (CAS 3033-62-3)

Danger d'absorption cutanée
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)

Danger d'absorption cutanée

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

, . .

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques II est recommandé d'utiliser un

tablier imperméable.

Protection respiratoire
Dangers thermiques

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence Solide.
État physique Solide.
Forme Solide.
Couleur Ambre.

Odeur Ammoniacale. fishy
Seuil olfactif Non disponible.
pH Non disponible.

5/9

Point de fusion et point de

congélation

Non disponible.

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition Non disponible.

Point d'éclair 93.3 °C (200.0 °F) estimation

Taux d'évaporation Non disponible. Non disponible. Inflammabilité (solides et gaz)

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Non disponible. Tension de vapeur Densité de vapeur Non disponible. Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Coefficient de partage

n-octanol/eau **Température**

Non disponible. Non disponible.

Non disponible.

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

Autres informations

Densité 1.05 g/cm3 estimation

Propriétés explosives Non explosif. Propriétés comburantes Non oxydant. Densité 1.05 estimation

10. Stabilité et réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de Réactivité

transport.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Contact avec la peau

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux. Ingestion Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et

toxicologiques

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et

des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Inconnu(e).

Nom de la matière : DEVCON® DFense Blok™ Quick Patch Hardener SDS CANADA

Espèces Résultats d'épreuves Composants

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol (CAS 90-72-2)

Aiguë Cutané

DL50 Rat

1280 mg/kg

Orale

DL50 Rat 1200 mg/kg

4,4'-isopropylidènediphénol (CAS 80-05-7)

Aiguë Cutané

DL50 3000 mg/kg Lapin

Bis[2-(dimethylaminoethyl) Ether] (CAS 3033-62-3)

Aiguë

Cutané

DL50 Lapin 314 mg/kg

Orale

DL50 Rat 909 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Bis[2-(dimethylaminoethyl) Ether] (CAS 3033-62-3) Irritant Corindon (CAS 1302-74-5) Irritant Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0) Irritant

Sensibilisation respiratoire

Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

germinales

Mutagénicité sur les cellules

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

ALUMINATE SILICATE (CAS 1327-36-2) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

ALUMINATE SILICATE (CAS 1327-36-2) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Toxicité pour certains organes

Non classé.

cibles - expositions répétées

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

4,4'-isopropylidènediphénol 3.32

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des Instructions pour l'élimination

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Sans objet.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Non

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)*

Australie Inventaire australien des substances chimiques industrielles

(AICIS)

Canada Liste intérieure des substances (LIS) Non

Nom de la matière : DEVCON® DFense Blok™ Quick Patch Hardener SDS CANADA 8/9 5208 Version n°: 05 Date de révision: 28-Juillet-2023 Date d'émission : 29-Mai-2019

Pays ou région	Nom de l'inventaire En stock	(Oui/Non)*
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui
*La rénonse « Oui » indique qu	le tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays avant compé	tence

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication29-Mai-2019Date de la révision28-Juillet-2023

Version n° 05

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Nom de la matière : DEVCON® DFense Blok™ Quick Patch Hardener 5208 Version n°: 05 Date de révision: 28-Juillet-2023 Date d'émission : 29-Mai-2019